

Demande de Complémentaire santé solidaire

Avec la Complémentaire santé solidaire :

- vous ne payez plus vos dépenses de santé chez le médecin, le dentiste, le pharmacien, à l'hôpital, etc,
- vous bénéficiez de tarifs sans dépassement chez les médecins,
- la plupart des lunettes, prothèses dentaires et auditives sont intégralement prises en charge.

En fonction de vos ressources, une participation financière peut être due. Le montant de cette participation varie selon l'âge de chaque personne du foyer au 1er janvier de l'année d'attribution.

Conditions pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire :

Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, vous et les membres majeurs de votre foyer devez :

- bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé par l'assurance maladie ou maternité en raison de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière en France (protection universelle maladie),
- avoir des ressources qui ne dépassent pas le plafond fixé annuellement,
- si vous avez déjà eu la Complémentaire santé solidaire avec participation financière, être à jour de vos paiements de participation ou être en cours de régularisation.

Comment remplir votre demande?

LA COMPOSITION DE VOTRE FOYER

(p1)

Le droit à la Complémentaire santé solidaire est ouvert pour vous-même et pour chaque membre de votre foyer. Vous devez donc renseigner les informations concernant chaque membre du foyer qui se compose de :

- vous-même
- votre conjoint(e), votre concubin(e), ou partenaire dans le cadre d'un PACS,
- > vos enfants ou ceux de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, âgés de moins de 25 ans, à votre charge réelle et continue :
 - qui vous sont fiscalement rattachés,
 - ou qui ont fait leur propre déclaration de revenus mais qui vivent sous votre toit,
 - ou qui perçoivent une pension alimentaire fiscalement déductible (sauf si elle fait suite à une décision judiciaire),
- des autres personnes de moins de 25 ans, à votre charge réelle et continue, qui vous sont rattachées fiscalement (ou à votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS)

Si la personne de moins de 25 ans vit en couple (marié(e), concubin(e) ou partenaire PACS) et qu'elle n'est plus considérée comme à charge ou a des enfants ou d'autres personnes de moins de 25 ans à charge, elle doit faire une demande individuelle :

Exemples

- si l'un de vos enfants âgé de 22 ans habite chez vous et a un enfant, il doit faire une demande avec son enfant,
- si vos parents vivent sous votre toit, ils doivent faire une demande pour eux deux.

VOUS-MEME ET LES PERSONNES DE VOTRE FOYER BENEFICIAIRES D'AIDES

(n4)

Dans cette rubrique, vous devez indiquer si vous ou un membre de votre foyer bénéficiez du revenu de solidarité active (RSA) ou en avez fait la demande, de l'allocation adultes handicapés (AAH), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV), de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

LES RESSOURCES DE VOTRE FOYER

(p2)

Vous devez déclarer toutes les ressources, perçues par vous-même et les membres de votre foyer, en France ou à l'étranger. Vous n'avez pas à déclarer les ressources suivantes, non prises en compte lors de l'étude de votre demande :

- > le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité,
- > certaines prestations familiales : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant et le complément de libre choix du mode de garde, l'allocation versée en cas de décès d'un enfant.
- > certaines prestations liées à la dépendance : la prestation complémentaire pour recours à une tierce personne, les majorations pour tierce personne ainsi que la prestation de compensation du handicap, l'allocation compensatrice pour tierce personne et l'allocation personnalisée d'autonomie,
- > certaines prestations liées à la maladie, à la maternité ou au décès : les indemnités complémentaires et allocations de remplacement versées aux non-salarié(e)s, le capital décès versé par un organisme de sécurité sociale ou les sommes versées en cas de décès par un régime d'assurance chômage,
- autres prestations notamment : les bourses d'études de l'enseignement soumises à conditions de ressources, les aides et secours financiers à caractère ponctuel versés par des organismes à vocation sociale ou affectés à des dépenses dans les domaines du logement, des transports, de l'éducation et de la formation, les indemnités et allocations versées aux volontaires en service civique, les indemnités pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale,
- > les revenus du capital qui ne sont pas imposables : livret A, livret jeune, livret développement durable par exemple.

Vous êtes allocataire du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :

- En tant qu'allocataire du RSA, vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire. Ce formulaire nous permet de recueillir la composition de votre foyer et le choix de l'organisme gestionnaire de la Complémentaire santé solidaire.
- En tant qu'allocataire de l'ASPA, vous êtes réputé remplir les conditions d'attribution de la Complémentaire santé solidaire moyennant paiement d'une participation financière, si vous n'avez pas exercé d'activité professionnelle les 3 mois précédant le dépôt de votre demande.

Dans ces deux situations, vous n'avez pas à compléter la rubrique "ressources" page 2.

NOTICE (suite)

Pour le calcul de votre droit à la Complémentaire santé solidaire, nous utilisons les données déclarées par les organismes qui vous versent vos rémunérations, salaires, revenus de remplacement et/ou prestations sociales. Vous n'avez pas à déclarer leur montant. Dans certains cas, il vous sera demandé de cocher les cases nécessaires. Vous pouvez retrouver sur le site www.mesdroitssociaux.gouv.fr les informations vous concernant.

En adressant votre demande de Complémentaire santé solidaire, vous acceptez l'utilisation de ces informations pour l'instruction de votre demande.

Vous trouverez, ci-dessous des précisions pour vous aider à compléter la rubrique "Ressources" de votre demande de Complémentaire santé solidaire. Reportez-vous pour cela au numéro de la rubrique "Ressources" correspondant sur le formulaire.

Les ressources prises en compte sont celles qui ont été perçues au cours de la période des 12 mois civils précédant l'avant-dernier mois de la demande.

Par exemple, pour une demande faite en juin 2022, les ressources à déclarer sont celles perçues sur la période de 12 mois allant du mois de mai 2021 au mois d'avril 2022.

Si vous êtes travailleur non salarié (agricole ou non agricole) et que vous avez déja déclaré des revenus au titre de cette activité, ceux-ci seront pris en compte selon votre dernier avis de situation déclarative ou avis d'imposition connu.

Si vous débutez votre activité non salariée (agricole ou non agricole) et que vous n'avez pas encore déclaré de revenus d'activité : indiquez le montant du chiffre d'affaires hors taxe des quatres trimestres civils précédant votre demande. Pour les gérants de société indiquez, selon votre situation, soit le montant de la rémunération perçue au cours des 12 mois civils précédant l'avant dernier mois de la demande, soit la part de bénéfice correspondante sur la même période. Dans tous les cas de début d'activité, joignez un justificatif.

- Déclarez vos indemnités exceptionnelles non imposables.
- 3 Indiquez si vous ou l'un des membres de votre foyer êtes en arrêt de travail depuis plus de 6 mois au titre de la maladie, au chômage indemnisé (ou en situation de l'être), total ou partiel, ou si vous percevez l'allocation de solidarité spécifique ou une rémunération de stage de formation professionnelle légale, réglementaire ou conventionnelle.
- Indiquez si vous ou l'un des membres de votre foyer percevez ou avez perçu des indemnités journalières, une pension d'invalidité, une rente au titre d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.
- 5 Indiquez si vous percevez des prestations familiales et/ou des aides au logement versées par la CAF ou la MSA.
- 6 Indiquez la/les pension(s) alimentaire(s) perçue(s), que leur versement fasse suite ou non à une décision de justice.
- 7 Indiquez si vous êtes propriétaire de votre logement ou si vous êtes logé(e) gratuitement : un montant forfaitaire sera ajouté aux ressources que vous nous déclarez.
- Béclarez le montant des sommes placées qui n'ont pas produit de revenus au cours de la période de référence : par exemple assurance vie, actions n'ayant pas généré de revenus etc. Ce montant sera pris en compte à hauteur de 3% de sa valeur.
- Autres ressources : déclarez ici vos autres ressources par exemple : les aides financières versées régulièrement par une institution, l'allocation de demande d'asile, les ressources perçues à l'étranger ou de source étrangère, les plus-values de cession mobilière et immobilière, les bourses d'études de l'enseignement non soumises à conditions de ressources (ne déclarez pas les bourses qui vous ont été accordées à vous ou à un membre de votre foyer après étude de vos ressources).
- Indiquez le montant des pensions et obligations alimentaires que vous avez versées au cours de la période de référence. Elles seront déduites de vos ressources.

Important : toute rentrée d'argent, même si elle n'est pas imposable, est considérée comme une ressource et doit être déclarée (ex : gains aux jeux, dons familiaux etc...)

Les produits de placement soumis à l'impôt ne sont pas à mentionner dans l'imprimé, il en est de même pour les revenus du patrimoine. Ils sont pris en compte selon les informations qui figurent sur votre dernier avis d'imposition connu ou votre dernier avis de situation déclarative à l'impôt.

En revanche, si vous possédez un bien ou un terrain qui n'est pas loué, une valeur locative sera intégrée dans vos ressources. Pensez alors à nous fournir l'avis de taxe foncière et l'avis de taxe d'habitation correspondant à ce bien.

Vous souhaitez corriger une erreur ? Vous avez besoin d'aide ?

Vous bénéficiez du droit à l'erreur

Vous avez la possibilité de corriger les informations que vous avez déclarées dans ce formulaire en application du droit à l'erreur.

Pour ce faire, ou si vous désirez des informations complémentaires, ou nous rencontrer, vous pouvez prendre contact avec :

- Votre caisse d'assurance maladie CPAM/CGSS : par téléphone au 3646 (service gratuit + prix appel) ou consulter le site www.ameli.fr
- Votre caisse de MSA : par téléphone ou consultez le site www.msa.fr

Vous pouvez également vous adresser à la mairie, aux services sociaux, à une association et consulter le site <u>www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr</u>



Demande de Complémentaire santé solidaire

(articles L.861-1 et suivants, articles R.861-2 et suivants)

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents. Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la notice.

► LA COMPOSITION DE VOTRE FOYER

Vous-même						
Vos nom et prénoms : (nom de famille (de naissance) suivi de votre nom d'usage (fac						
Votre n° de sécurité sociale (si vous en avez un):						
Votre n° d'allocataire (allocations familiales, si vous e						
Votre date de naissance :						
Votre nationalité : française uropéen	ne*	autre				
Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, no (Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une as			me auprès duquel vo	us avez	z élu domicile	
Code Postal : Communo) :					
• Votre situation familiale a-t-el	le chan	gé au cours	des 12 dernier	s moi	s? oui 🗌 n	ion 🗌
Si oui, vous êtes : célibataire marie	é(e) - en co	oncubinage - p	acsé(e) 🗌 séparé	e(e) - di	vorcé(e) 🗌	veuf ou veuve
 Votre conjoint(e), votre concub 	in(e) ou	votre parte	naire dans le cad	dre d'	un PACS	
Ses nom et prénoms :	ultatif et s'il y a	lieu))				
Son n° de sécurité sociale (s'il(si elle) en a un):						
Son n° d'allocataire (allocations familiales, s'il(si elle)	en a un) : 📖					
Sa date de naissance :						
Sa nationalité : française européenne	e*	utre 🗌				
* Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Da Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République T • Les autres personnes de moins (y compris les bénéficiaires du RSA jeune)	chèque, Répu	olique de Slovaquie,	Roumanie, Slovénie, Suède e	et Suisse.		in, Lituanie, Luxembourg,
Nom et prénom	(1) Nationalité	parenté alte	arde rnée Date de naiss	ance	N° de séc	curité sociale
 Renseignez de la manière suivante: "FRA" si vous êtes de dans l'une ou l'autre de ces situations. Cochez la case, s'il s'agit d'un enfant considéré fiscalement 			appartenez à l'un des pays d	le la liste d	les pays Européens, ".	AUT" si vous n'êtes pas
•			OVER REVEELO	AIDEO	DIAIDEO	
► VOUS-MEME ET LES PERSO	NNES D	EVOIREF	OYER BENEFICIA	AIRES	D'AIDES	
Nom et prénom	A demando	Bénéficie déjà du RSA	Bénéficie de l'AAH (1)		énéficie de (2) ou de l'ASV (3)	Bénéficie de l'ASI (4)

▶ LES RESSOURCES DE VOTRE FOYER (hors RSA et hors ASPA sans activité professionnelle)

	Précisez cette période de douze mois :	(indiquez "0" en l'absence de resso	•	•	dernier mois de la demande otre déclaration sur papier libre)
	du mois année au	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS	Enfant ou personne à charge de moins de 25 ans	Enfant ou personne à charge de moins de 25 ans
	mois année			Nom:	Nom:
				Prénom :	Prénom :
0	Revenus professionnels non salariés agricoles ou non agricoles en début d'activité - chiffre d'affaires hors taxe des quatre derniers trimestres civils précédant la demande : • vente de marchandises et fourniture de logement • prestations commerciales et artisanales • activités libérales • activités agricoles - Pour les gérants de société : • rémunération ou part de bénéfice	€ € €	€ € €	€ € €	€ €
2	Rémunérations diverses :	€	€	€	€
_	- Indemnités exceptionnelles non imposables		€	∟∟∟∟∟∟€	
3	Etes-vous en arrêt de travail depuis plus de 6 mois au titre de la maladie ? Etes-vous au chômage indemnisé, total ou partiel ? Percevez-vous l'allocation de solidarité spécifique ? Percevez-vous une rémunération de stage de formation professionnelle ?	oui	oui non oui	oui	oui
4	Percevez-vous ou avez-vous perçu des indemnités journalières, une pension d'invalidité, une rente au titre d'un accident du travail/maladie professionnelle?	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌
5	Percevez-vous des prestations familiales, des aides au logement ?	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌
6	Pension(s) alimentaire(s) perçue(s)	€	€	€	€
7	Etes-vous propriétaire de votre logement ou logé(e) gratuitement ?	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌	oui 🗌 non 🗌
8	Ressources placées n'ayant pas rapporté de revenus (par exemple : assurance vie)	€	€	∟∟∟∟∟⊑€	€
9	Autres ressources (dons, gains aux jeux) Précisez la nature :	€	€	€	€
10	Pensions et obligations alimentaires versées	€	€	€	€

Veuillez nous fournir le(s) justificatif(s) suivant(s) (Vous devez présenter les originaux ou des photocopies lisibles) :

Nous nous réservons la possibilité de revenir vers vous si ces informations s'avèrent insuffisantes pour l'instruction de votre dossier.

Votre situation	Justificatif(s) à fournir		
Votre foyer et ses ressources (pour toutes les personnes concernées du foyer)	 Avis d'impôt ou avis de situation déclarative à l'impôt (ASDIR) Avis de taxe foncière, de taxe locale d'habitation 		
Si vous avez résidé à l'étranger au cours de la période de référence	Les justificatifs de situation fiscale et sociale du(des) pays concerné(s)		

► LE CHOIX DE VOTRE ORGANISME COMPLEMENTAIRE

 Pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire vous devez choisir l'organisme qui sera votre interlocuteur.

Vous pouvez choisir, pour vous et les membres de votre foyer, soit votre caisse d'assurance maladie, soit l'un des organismes (mutuelles, institutions de prévoyance, sociétés d'assurance) figurant dans la <u>liste des organismes participant à la Complémentaire santé solidaire</u>, que vous trouverez sur le site <u>www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr</u> ou que vous pouvez demander à votre caisse d'assurance maladie.

Si vous choisissez une mutuelle, une institution de prévoyance ou une société d'assurance, votre caisse d'assurance maladie l'informera de votre choix, si vos droits à la Complémentaire santé solidaire sont reconnus, en lui transmettant les informations figurant en pages 3 et 4.

BON A SAVOIR:

- Si vous bénéficiez d'une complémentaire santé obligatoire d'entreprise, vous pouvez demander à votre employeur une dispense d'adhésion à cette complémentaire pendant la durée de votre Complémentaire santé solidaire. Un courrier de demande de dispense à cette complémentaire est disponible sur le site www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr
- Si les membres de votre foyer ne choisissent pas le même organisme que vous, photocopiez les pages 3 et 4 en autant d'exemplaires que d'organismes différents choisis en prenant soin de les compléter. Vous pouvez aussi les télécharger sur le site www.complémentaire-sante-solidaire.gouv.fr
- Si vous choisissez un organisme complémentaire figurant dans la liste des organismes habilités à gérer la Complémentaire santé solidaire et que l'année suivante vos ressources ne vous permettent plus de bénéficier de la Complémentaire santé solidaire, cet organisme aura l'obligation de vous proposer de prolonger votre protection d'une année supplémentaire à un tarif préférentiel

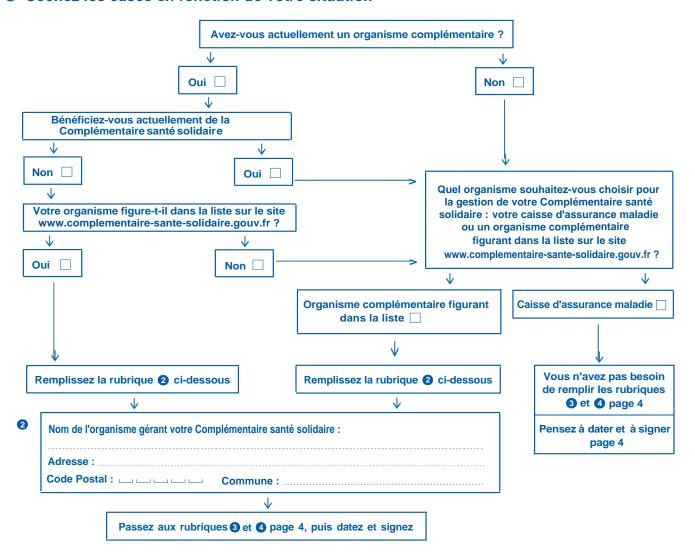
Comment choisir votre organisme Complémentaire santé solidaire ?

Pour faire votre choix, complétez les rubriques qui figurent ci-dessous. Mais attention, les possibilités de choix sont différentes selon votre situation.

IMPORTANT : Si vous n'indiquez aucun choix, votre caisse d'assurance maladie sera désignée comme votre organisme complémentaire santé solidaire. Si lors d'une première demande, vous avez déjà une complémentaire santé gérée par un organisme figurant dans la liste des organismes participant à la Complémentaire santé solidaire, vous devez la conserver.

LAISSEZ-VOUS GUIDER:

• Cochez les cases en fonction de votre situation



	VOUS AVEZ FAIT LE CHOIX D'UI	ORGANISME COMPLEMENTAIR	FIGURANT SUR LA LISTE
_	VOUCAVEE LALL EL CHOIX D'O	A OILOANIONE OOM EENEN AIL	LIIOOKANI OOK LA LIOIL

3	Personnes du fo	ver (v compris	le demandeur)	avant choisi le	e même organisme :

présent formulaire et que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts et sincères. Fait à : Le :		Lien de parenté avec le demandeur	Garde alternée	Date de naissance	N° de sécurité sociale	Code de l'organisme d'assurance maladie (2, (si différent du demandeur)
						J.
S votre enfant est considéré fiscelement en garde alternée, cochez la case correspondante						J
Silvetre enfant est considéré fiscalement en garde alternée, cochez la case correspondante Disponible sur l'attessation papier qui accompagne votre carte Vitale Vos coordonnées : Indiquez ci-dessous les coordonnées d'un des membres de votre foyer parmi la liste des personnes du tableau]
Si votre enfant est considéré fiscalement en gade alternée, cochez le case consspondante Disponible sur l'attestation papier qui accompagne votre carte Vitale Vos coordonnées : Indiquez ci-dessous les coordonnées d'un des membres de votre foyer parmi la liste des personnes du tableau Qui sera l'interiocute de votre organisme complémentaire. Nom et prénoms : //orn de famille (pér raissance) suid de votre nom d'usage (facultatel et s'il y a feui)) Adresse : Code Postal :						
Si votre enfant est considéré fiscalement en garde altemée, cochez la case correspondante						
Vos coordonnées: Indiquez cl-dessous les coordonnées d'un des membres de votre foyer parmi la liste des personnes du tableau Qui sera l'interlocute de votre organisme complémentaire. Nom et prénoms: (Nom de prénoms: (Nom de l'ambié (or naissance) puivi de votre nom d'usage (facultatif et s'il y a liqui) Adresse: Code Postal: Commune: Adresse mail: Téléphone; Téléphone; Informations recueilles sont raitées par l'Assurance Maladie pour le bénéfice de la Complémentaire santé solidaire. Les diomèse de complémentaire au anté destinaire et au le complémentaire santé solidaire. Les diomèse de la complémentaire santé solidaire. Les diomèse de la complémentaire santé solidaire. Peur en avoir pitus, vendez-vous aux le autre des dévoits à la Complémentaire santé solidaire. Peur en avoir pitus, vendez-vous aux le autre des dévoites de la Complémentaire santé solidaire. Peur en avoir pitus, vendez-vous aux le autre de dévoites à la complémentaire santé solidaire. Peur en avoir pitus, vendez-vous aux le autre des dévoites à la la general maladit ou venu mala, l'extense l'active de dévoite à la le complémentaire santé solidaire. Peur en avoir pitus, vendez-vous aux le autre des dévoites à la la general de la complementaire santé solidaire. Peur en avoir pitus, vendez-vous aux le autre des dévoites à la la general maladit de l'active de la les manures des dévoites à la protection des démales que manures le sont des la la la protection de la les manures des dévoites à la la protection de la les manures des dévoites à la protection de la les manures des dévoites à la la protection de la les manures des devoites solicités de la la les des des la la protection de la les manures des devoites de la la protection de la les manures de devoites des la les manures de les devoites de la la les manures de les devoites de la la les manures de les devoites de la la les manures de les contraises de la la les devoites de la l						1
Adresse : Code Postal : Commune : Adresse mail : Téléphone : Commune : Adresse mail :	Indiquez ci-dessous les co de votre organisme com	plémentaire.				u 3 qui sera l'interlocute
Informations recueillies sont traitées par l'Assurance Maladie pour le bénéfice de la Complémentaire santé solidaire. Les données sont conservées par l'Assurance Maladie pendant la durée néces gestion des droits à la Complémentaire santé solidaire. Les données sont conservées par l'Assurance Maladie pendant la durée néces gestion des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la section des données du site yavaments ric ou veve mass. In Conformément au dispositions retireure des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la section des données du site yavaments ric ou veve mass. In Conformément au dispositions retireure des discussés à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la section des données du site yavaments ric ou veve mass. In Conformément aux dispositions returne de des dans l'application des droits en des	(Nom de famille (de naissance) suivi	de votre nom d'usag	e (facultatif et s	ʻil y a lieu))		
Informations recueillies sont traitées par l'Assurance Maladie pour le bénéfice de la Complémentaire santé solidaire. Les données sont conservées par l'Assurance Maladie pendant la durée néces gestion des droites à la Complémentaire santé solidaire. Pour en avoir plus, rendez-vous sur le testion des données dus les <u>www.manif. (ou www.manif. (ou www</u>						
informations recueillies sont traitées par l'Assurance Maladie pour le bénéfice de la Complémentaire santé solidaire. Les données sont conservées par l'Assurance Maladie pendant la durée néces gestion des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la terreture des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la terreture des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la terreture des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la terreture des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la terreture des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la terreture des droits à la Complémentaire santé solidaire des droits à la Complémentaire santé de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Intendicité et la sincérité de vos déclarations peuvent être contrôlées à des fins de luttre contre la fraude auprès d'arganismes tière : banques, assurances, opérateure de téléphonie (enfoiet el.114-12 et.114-12	Adresse mail :					
s gestion des droits à la Complémentaire santé solidaire et dans la limite de 3 années à compter de la fermeture des droits à la Complémentaire santé solidaire. Pour en savoir plus, rendez-vous sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer votre foit d'accès et de rectification nées vous concernant en adressant une demande écrite au Directeur ou au DPO de votre organisme de rattachement. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, vous putement introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). uthenticité et la sincérité de vos déclarations peuvent être controlées à des fins de lutte contre la fraude auprès d'autres organismes de sécurité sociales, de Pôle emploi, des caisses assurant le service des ce de ou de l'admissiration fiscale ferrites L-114-14 du Code de la sécurité sociale à des fins de contrôle de la lutte contre la fraude auprès d'autres organismes de sécurité sociales, de Pôle emploi, des caisses assurant le service des ce de ou de l'autre de vos déclarations peut également être communiqué au personnel habilité des organismes mentionnés aux articles L-114-12 et.L-114-14 du Code de la sécurité sociale à des fins de contrôle de la lutte contre la fraoque au vos déclarations peut également être communiqué au personnel habilité des organismes mentionnés aux articles L-114-12 et.L-114-14 du Code de la sécurité sociale à des fins de contrôle de la lutte contre la fraoque de la sociale à des fins de contrôle de la lutte contre la fraoque de la sécurité sociale à des fins de contrôle de la lutte contre la fraoque de la sociale des fins de contrôle de la lutte contre la fraoque de fraude ou de la sace déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes elou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L-114-2 et.L-114-14 du Code de la sécurité sociale à des fins de contrôle de la lutte contre la fraoque de la lutte contre la fraoque de la lutte contre la fraoque de	Téléphone :					
Decede de la sécurité sociale). La décision attribuant la Complémentaire samé solidaire peut aussi être annulée. Vous devrez alors rembourser les sommes versées à tort. cas de disproportion marquée entre les éléments de ressources que vous déclarez et votre train de vie, vous pouvez faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre caisse d'assurance maladie et votre di station peut être refusé ou remis en cause (articles L.861-2-1, R.861-15-1 à R.861-15-7 du Code de la sécurité sociale). Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur le présent formulaire et que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts et sincères. Fait à : Le :	nnées vous concernant en adressant une da alement introduire une réclamation auprès uthenticité et la sincérité de vos déclarations	demande écrite au Dir de la Commission Nat	ecteur ou au DI ionale Informat es à des fins de	PO de votre organisme de rattacl ique et Libertés (CNIL). lutte contre la fraude auprès d'aut	ement. En cas de difficultés dans l'application des res organismes de sécurité sociale, de Pôle emploi , c	droits énoncés ci-dessus, vous pou
DROITS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (A compléter par la caisse d'assurance maladie) DROITS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (A compléter par la caisse d'assurance maladie) Cachet de la caisse d'assurance maladie Cachet de la caisse d'assurance maladie Cachet de la caisse d'assurance maladie	iale).	4-12 et L.114-14 du Code				les L.114-19 et suivants du Code de la séc
Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur le présent formulaire et que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts et sincères. Fait à: Le: DROITS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (A compléter par la caisse d'assurance maladie) sans participation financière moyennant paiement d'une participation financière Cachet de l'organism qui l'a rempli.	ciale). contenu de vos déclarations peut également êtr conque se rend coupable de fraude ou de fau	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas	nnel habilité des sible de pénalité	organismes mentionnés aux articles	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et	eles L.114-19 et suivants du Code de la séc s fins de contrôle de la lutte contre la frau
DROITS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (A compléter par la caisse d'assurance maladie) moyennant paiement d'une participation financière Cachet de l'organisme qui l'a rempli. Cachet de la caisse d'assurance maladie Cachet de l'organisme qui l'a rempli. Cachet de l'organ	ciale). contenu de vos déclarations peut également êtr conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attrib cas de disproportion marquée entre les élén	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qu	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'ei e peut aussi être annulée. Vous de et et votre train de vie, vous pouvez	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et rrez alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séc s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-1
DROITS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (A compléter par la caisse d'assurance maladie) sans participation financière du au moyennant paiement d'une participation financière Cachet de la caisse d'assurance maladie	ciale). contenu de vos déclarations peut également êtr conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attrib cas de disproportion marquée entre les élén	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qu	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'ei e peut aussi être annulée. Vous de et et votre train de vie, vous pouvez	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et rrez alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séci s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-17
DROITS A LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE (A compléter par la caisse d'assurance maladie) sans participation financière du au au moyennant paiement d'une participation financière Cachet de la caisse d'assurance maladie	ciale). contenu de vos déclarations peut également êtr conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attrib cas de disproportion marquée entre les élén station peut être refusé ou remis en cause (a Je certifie sur l'honneur avoir pris de l'ensemble des informations fi, présent formulaire et que les ren	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qu articles L.861-2-1, R.86 connaissance igurant sur le useignements	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez I-15-1 à R.861-1	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de et votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et reze alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séci s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-17 aisse d'assurance maladie et votre droi
(A compléter par la caisse d'assurance maladie) sans participation financière du au au moyennant paiement d'une participation financière Cachet de la caisse d'assurance maladie	ciale). contenu de vos déclarations peut également êtro conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attrib cas de disproportion marquée entre les élén station peut être refusé ou remis en cause (a Je certifie sur l'honneur avoir pris de l'ensemble des informations fi, présent formulaire et que les ren portés sur cette déclaration sont exact	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qu articles L.861-2-1, R.86 connaissance igurant sur le useignements	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez I-15-1 à R.861-1	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de et votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et reze alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séci s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-17
(A compléter par la caisse d'assurance maladie) sans participation financière du au au moyennant paiement d'une participation financière Cachet de la caisse d'assurance maladie	contenu de vos déclarations peut également êtriconque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attribicas de disproportion marquée entre les élén station peut être refusé ou remis en cause (a Je certifie sur l'honneur avoir pris de l'ensemble des informations fi, présent formulaire et que les ren portés sur cette déclaration sont exact	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qua rticles L.861-2-1, R.86 connaissance gurant sur le useignements ts et sincères.	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez I-15-1 à R.861-1	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de et votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et reze alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séc s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-1 aisse d'assurance maladie et votre dro
moyennant paiement d'une participation financière Cachet de la caisse d'assurance maladie	contenu de vos déclarations peut également être conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attribes as de disproportion marquée entre les élén estation peut être refusé ou remis en cause (a de l'ensemble des informations fit présent formulaire et que les ren portés sur cette déclaration sont exact	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qua rticles L.861-2-1, R.86 connaissance gurant sur le useignements ts et sincères.	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez I-15-1 à R.861-1	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de et votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de nprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et reze alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séc s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-1 aisse d'assurance maladie et votre dro
Cachet de la caisse d'assurance maladie	iale). contenu de vos déclarations peut également être conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attribes as de disproportion marquée entre les élént station peut être refusé ou remis en cause (a de l'ensemble des informations fit présent formulaire et que les ren portés sur cette déclaration sont exact	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas puant la Complémentair ments de ressources qu articles L.861-2-1, R.86 connaissance gurant sur le aseignements ts et sincères.	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez 1-15-1 à R.861-1: Signature	organismes mentionnés aux articles sinancières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de tet votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale du demandeur	s L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de prisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et vrez alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séc s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-1 aisse d'assurance maladie et votre dro
	isiale). contenu de vos déclarations peut également être conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attrib cas de disproportion marquée entre les élén station peut être refusé ou remis en cause (a Je certifie sur l'honneur avoir pris de l'ensemble des informations fi, présent formulaire et que les ren portés sur cette déclaration sont exact Fait à: Le:	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas suant la Complémentair ments de ressources quarticles L.861-2-1, R.86 connaissance igurant sur le useignements ts et sincères.	nnel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez 1-15-1 à R.861-1: Signature	organismes mentionnés aux article es financières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de tet votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale du demandeur	si L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de naprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et vrez alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	eles L.114-19 et suivants du Code de la sécis fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-1; aisse d'assurance maladie et votre dro
gérant la couverture maladie de base	contenu de vos déclarations peut également être conque se rend coupable de fraude ou de fau Code de la sécurité sociale). La décision attribecas de disproportion marquée entre les élén station peut être refusé ou remis en cause (a Je certifie sur l'honneur avoir pris de l'ensemble des informations fit, présent formulaire et que les ren portés sur cette déclaration sont exact Fait à: Le:	4-12 et L.114-14 du Code re communiqué au perso usse déclaration est pas suant la Complémentair ments de ressources quarticles L.861-2-1, R.86 connaissance igurant sur le useignements ts et sincères.	sniel habilité des sible de pénalité e santé solidaire le vous déclarez 1-15-1 à R.861-1: Signature LA CON (A comp	organismes mentionnés aux articles si financières, d'amendes et/ou d'et e peut aussi être annulée. Vous de tet votre train de vie, vous pouvez 5-7 du Code de la sécurité sociale du demandeur MPLEMENTAIRE SA léter par la caisse d'assu du	si L.114-12 et L.114-14 du Code de la sécurité sociale à de naprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et vrez alors rembourser les sommes versées à tort. faire l'objet d'une procédure d'évaluation par votre c	es L.114-19 et suivants du Code de la séci s fins de contrôle de la lutte contre la frau suivants du Code pénal, article L.114-17 aisse d'assurance maladie et votre droi